

POPULATION & SOCIÉTÉS

La population de la France au seuil des années 2000

Au *Journal Officiel* du 30 décembre 1999 a été publié le décret authentifiant les résultats du recensement de mars 1999. Pour les communes, cette *population légale* comporte des *doubles comptes*, certaines personnes « comptées à part » étant recensées dans deux communes (par exemple les militaires, les élèves internes, les étudiants vivant dans une commune et ayant leur résidence personnelle dans une autre). Pour tous les ensembles de communes, du canton à la France entière, les totalisations sont évidemment faites sans ces doubles comptes [1]. Selon ces chiffres, la population de la France métropolitaine était, le 8 mars 1999, de 58 518 748 habitants et celle des quatre départements d'outre-mer de 1 667 436 habitants.

Plus récemment, dans le *Bilan démographique 1999* [2], l'Insee a publié une estimation de la population de la France métropolitaine au 1^{er} janvier 2000, faite à partir des résultats du dernier recensement, et qui tient compte de la croissance de la population survenue depuis, 58 745 900 habitants. Elle remplace celle qu'on obtient en poursuivant la série des estimations annuelles faites depuis le recensement de 1990, soit 59 225 700 habitants, 479 800 habitants de plus.

◆ Écarts entre recensements

L'existence d'un écart n'a rien de surprenant. Il est fatal que des estimations fondées sur un recensement ancien dérivent progressivement. C'est précisément pour « recalcr » la qualité des estimations qu'on réalise périodiquement un nouveau recensement. Mais le sens et l'importance de l'écart attirent ici l'attention : en 1982 et 1990, après des périodes intercensitaires de sept et huit ans, les écarts étaient respectivement de 210 000 et 250 000 personnes *en plus*, alors que cette fois-ci, au bout de neuf ans, il est de 480 000 *en moins*.

Les nombres de naissances et de décès et donc leur différence, dite *excédent naturel*, sont précisément connus par les statistiques de l'état civil : entre les 1^{er} janvier 1990 et 1999, cet excédent naturel est de 1 856 000. Entre les mêmes dates, l'accroissement total

de population, mesuré par la comparaison des deux recensements, est de 1 917 000 habitants. Le *solde apparent* entre ces deux accroissements est donc de seulement + 61 000 personnes en neuf ans. Or les estimations du solde migratoire pour l'ensemble des années 1990 à 1998, produites par l'Insee à partir des données de l'Omi (Office des migrations internationales) et de l'Ofpra (Office français pour la protection des réfugiés et apatrides), sont de + 540 000. Selon l'Insee, qui rappelle qu'au recensement de 1990 on avait estimé à 1,8 % la part des habitants non recensés et à 0,7 % celle des habitants recensés deux fois, « la fragilité de la mesure du solde migratoire ne suffit pas à expliquer à elle seule l'écart ». Comme « un meilleur traitement des doubles comptes a permis de diminuer le nombre de personnes recensées deux fois », il faut bien admettre que « la part des personnes non recensées a probablement augmenté, en raison de la difficulté de plus en plus grande à joindre les habitants ».

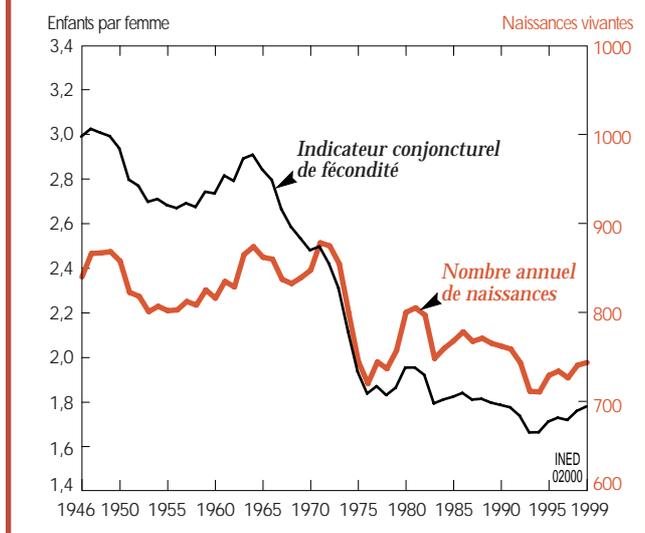
D'ici l'an prochain, on disposera, entre autres recoupements, des résultats détaillés du recensement, en particulier du dépouillement de la question « Où habitiez-vous au 1^{er} janvier 1990 ? », qui permettra d'étudier l'ensemble des migrations, intérieures et extérieures. En attendant ces précisions, la pyramide des âges ainsi que les taux et indices de la page 3 et commentés ci-après, sont cohérents avec l'estimation haute, déduite du recensement de 1990 et non de celui de 1999, soit 59,2 millions d'habitants pour la France métropolitaine au 1^{er} janvier 2000.

◆ Nouveau *baby-boom* improbable

Il y a eu 744 100 naissances en 1999, ce qui correspond à un taux de natalité de 12,6 p. 1 000 habitants et à un indicateur conjoncturel de fécondité de 1,77 enfant par femme (1). Natalité et fécondité marquent une légère augmentation par rapport aux niveaux bas

(1) Avec l'estimation basse de la population, issue du recensement de 1999, le premier s'élèverait à 12,7 et le second à 1,79.

Figure 1 - France métropolitaine, 1946-1999
Nombre annuel de naissances (en milliers) et
indicateur conjoncturel de fécondité (enfants par femme)



observés en 1993 et 1994 (figure 1) ; sur ces cinq ans, la progression annuelle est de l'ordre de 7 000 naissances et de 0,02 point d'indice de fécondité. Du moins celui-ci retrouve-t-il le niveau arrondi de 1,8 enfant par femme observé de 1976 à 1979 et de 1983 à 1991 (2).

Cette hausse modérée va-t-elle se poursuivre, s'accélérer, s'interrompre ? Il n'est pas interdit de penser que l'embellie économique, la baisse du chômage, le maintien des taux d'intérêt à des niveaux bas jouent à la hausse de la fécondité, puisqu'elles bénéficient aux couples, en réduisant les délais nécessaires pour trouver deux emplois compatibles et en allégeant les charges de remboursement d'emprunts. Mais des générations moins nombreuses arrivent maintenant à l'âge de la fécondité, ce qui joue à la baisse du nombre des naissances, en réduisant le nombre de parents potentiels. Il est vrai que cela peut contribuer à la baisse du chômage, en réduisant aussi le nombre de demandeurs de premier emploi.

En 1976, le nombre de naissances passa par un premier minimum de 720 000, 370 000 garçons et 350 000 filles. En 1999, la génération née cette année-là a eu 23 ans, alors que les générations féminines qui concourent à la procréation ont un effectif moyen de 420 000, venant d'un maximum de 430 000, et devant s'abaisser à environ 400 000 d'ici 2005. De ce fait, il faudrait une hausse de l'indice conjoncturel de la fécondité de 1,77 à 1,86 enfant par femme pour observer le simple maintien du nombre de naissances annuelles autour de 745 000. En d'autres termes, même si on imagine que la France retrouve, d'ici 2005, à la faveur de l'amélioration de la situation économique, un indice conjoncturel de fécondité de 1,9 voire 2,0 enfants par femme, cela ne suffirait pas pour qu'elle retrouve un nombre annuel de naissances voisin de 800 000.

Surtout, cette éventuelle reprise de la fécondité impliquerait une rupture nette des comportements

(2) En 1980, 1981 et 1982, l'indice s'était passagèrement élevé à 1,9 enfant par femme.

actuels, caractérisés par la baisse de la fécondité aux jeunes âges, l'augmentation de l'âge moyen à la procréation, passé de 26,8 ans en 1980 à 29,3 ans en 1998, et par la décroissance de la descendance finale des générations successives : les dernières projections disponibles envisageaient qu'elle s'abaisse de 2,1 enfants par femme, pour la génération féminine née en 1960, à environ 1,9 pour celle née en 1967 [3]. Cette rupture impliquerait en particulier que la fécondité des jeunes générations, celles nées à partir de 1975, se mette à augmenter dès avant 25 ans, ce que rien n'assure pour l'instant.

◆ Vieillesse inexorable

Alors que la baisse de la mortalité et la hausse de l'espérance de vie avaient marqué une pause en 1998, les chiffres de 1999 font apparaître de nouveaux progrès. Avec seulement 541 600 décès, soit un taux de mortalité de 9,2 décès pour 1 000 habitants, l'espérance de vie à la naissance s'élève à 74,9 ans pour les hommes et à 82,4 ans pour les femmes. « *Au cours des cinq dernières années, l'espérance de vie des hommes a progressé de onze mois et celle des femmes de six mois* », écrit l'Insee. L'écart d'espérance de vie entre les deux sexes se réduit lentement, de cinq mois sur cinq ans, et n'est plus que de 7,5 ans après être passé par un maximum de 8,2 ans tout au long des années 1980. Il semble se confirmer que les progrès de l'espérance de vie se ralentissent : le rythme de progrès, longtemps observé, « d'un trimestre par an » (3) n'est plus tenu.

Ces nouveaux progrès, combinés avec la stagnation du nombre de naissances et de l'immigration, contribuent au vieillissement de la population. La proportion de 65 ans ou plus atteint 15,9% au début de l'an 2000, exactement ce que la « projection centrale » de l'Insee (4) prévoyait à cette date [4]. Les enfants nés la première année du *baby-boom* – 1946 – auront 60 ans en 2006. La proportion de « 60 ans ou plus » se mettra alors à augmenter plus vite [5]. Pour celle des « 65 ans ou plus », que cette chronique a l'habitude de suivre, il faudra attendre 2011 : la projection centrale de l'Insee annonce 16,5% en 2005, 16,8% en 2010, mais 18,7% en 2015 et 20,6% en 2020.

Suite page 4

(3) Ce qui représenterait cinq trimestres, quinze mois, en cinq ans.

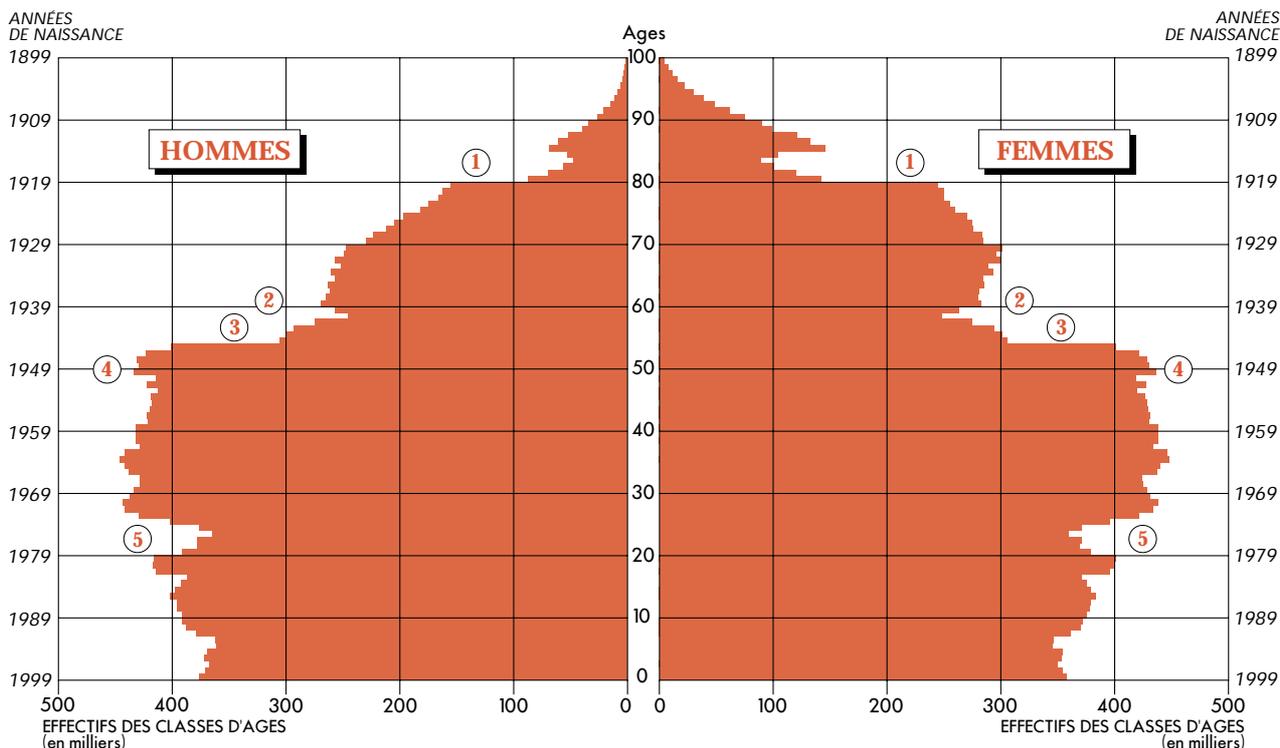
(4) Mortalité tendancielle. Fécondité 1,8. Migrations nettes +50 000 par an.

RÉFÉRENCES

- [1] « La population légale au recensement de 1999 », *Insee première*, n° 691, janvier 2000.
- [2] « Bilan démographique 1999. Hausse de la fécondité et recul de la mortalité » *Insee Première*, n° 698, février 2000 • *Bulletin mensuel de statistique*, n° 1-2000, Insee, p. 147-156.
- [3] France PRIOUX : « L'évolution démographique récente », *Population*, n° 3, 1999, Ined, p. 449-480. • Voir aussi : *Vingt-huitième Rapport sur la situation démographique de la France*, 1999, Ined.
- [4] Quang-Chi DINH : « Projections de population totale pour la France métropolitaine », *Insee Résultats*, n° 412, août 1995.
- [5] Michel Louis LÉVY : « Raisonner sur le vieillissement », *Population & Sociétés*, n° 341, décembre 1998, Ined.

POPULATION DE LA FRANCE

ÉVALUATION PROVISOIRE AU 1^{ER} JANVIER 2000



- ① Déficit des naissances dû à la guerre de 1914-1918 (classes creuses)
- ② Passage des classes creuses à l'âge de fécondité
- ③ Déficit des naissances dû à la guerre de 1939-1945
- ④ « Baby Boom »
- ⑤ Passage de la fécondité en dessous de 2 enfants par femme

Source : Insee [1]

INED
02100

Tableau - FRANCE métropolitaine. Indicateurs démographiques 1949-1959-1969-1979 et 1989 à 1999
Évaluations de population fondées sur le recensement de 1990

	1949	1959	1969	1979	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999(p)
Naissances (m)	869	826	840	757	765	762	759	744	712	711	730	734	727	741	744
Décès (m)	570	506	571	542	529	526	525	522	532	520	532	536	530	540	542
Excédent naturel (m)	299	320	269	216	236	236	234	222	179	191	198	199	196	200	203
Solde migratoire (m)	35	130	152	35	71	80	90	90	70	50	40	35	40	40	50
Variation totale (m)	334	450	420	250	307	316	324	312	249	241	238	234	236	240	253
Taux de natalité (t)	20,9	18,2	16,7	14,1	13,6	13,4	13,3	13,0	12,3	12,3	12,5	12,6	12,4	12,6	12,6
Taux de mortalité (t)	13,7	11,2	11,3	10,1	9,4	9,3	9,2	9,1	9,2	9,0	9,1	9,2	9,0	9,2	9,2
Taux de mort. infantile (r)	60,3	29,6	19,6	10,0	7,5	7,3	7,3	6,8	6,5	5,9	4,9	4,8	4,7	5,2	4,8
Indice de fécondité (e)	2,98	2,73	2,53	1,85	1,79	1,78	1,77	1,73	1,65	1,65	1,70	1,72	1,71	1,75	1,77
Espérance de vie :															
hommes (a)	62,2	66,8	67,4	70,1	72,5	72,7	72,9	73,2	73,3	73,7	73,9	74,2	74,6	74,6	74,9
femmes (a)	67,6	73,3	75,1	78,3	80,6	80,9	81,1	81,4	81,4	81,8	81,9	82,0	82,3	82,2	82,4
Mariages (m)	341	321	381	340	280	287	280	271	255	254	255	280	284	282	285
Taux de nuptialité (t)	8,2	7,1	7,6	6,4	5,0	5,1	4,9	4,7	4,4	4,4	4,4	4,8	4,8	4,8	4,8
Population (1)(m)	41 647	45 465	50 528	53 731	56 577	56 893	57 218	57 530	57 779	58 020	58 258	58 492	58 728	58 973	59 226
Moins de 20 ans (1) (m)	12 556	14 665	16 748	16 419	15 720	15 632	15 523	15 397	15 259	15 171	15 150	15 159	15 143	15 150	15 144
65 ans ou plus (1) (m)	4 727	5 288	6 474	7 541	7 872	8 036	8 201	8 361	8 519	8 683	8 859	9 013	9 172	9 296	9 423
Moins de 20 ans (1) %	30,1	32,3	33,1	30,6	27,8	27,5	27,1	26,8	26,4	26,1	26,0	25,9	25,8	25,7	25,6
65 ans ou plus (1) %	11,4	11,6	12,8	14,0	13,9	14,1	14,3	14,5	14,7	15,0	15,2	15,4	15,6	15,8	15,9

(a) années - (e) enfants pour une femme - (m) milliers - (p) provisoire - (r) pour 1 000 naissances - (t) pour 1 000 habitants - (1) en fin d'année
Sources : Insee • Les séries 1946-1997 sont disponibles sur popinfo.ined.fr/chiffres/France

La proportion des moins de 20 ans, elle, est un peu inférieure à la projection : 25,6 % contre 25,9 %, ce qui traduit le fait que la fécondité a été inférieure à l'hypothèse qui avait servi à l'établir. Dans la perspective envisagée plus haut, il faudrait que le nombre annuel de naissances retrouve vers 2005 un niveau de l'ordre de 770 000, comme vers 1985, pour que se stabilise enfin l'effectif des moins de 20 ans et qu'il ne tombe pas en dessous de 15 millions.

* * *

Deux enfants par couple, cela signifiait naguère que des générations annuelles de 850 000 parents mettaient au monde chaque année 850 000 enfants, cela va signifier demain que des générations annuelles de 750 000 parents mettent au monde chaque année 750 000 enfants. « Le remplacement des générations » ne dit rien sur le niveau absolu des effectifs de nouveau-nés. En démographie comme ailleurs, on ne peut résumer la complexité d'une situation par un seul indicateur.

Michel Louis LÉVY

Actualité

Les débuts du Pacs

La loi du 15 novembre 1999 a instauré le *Pacte civil de solidarité* (Pacs) et a ouvert celui-ci aux couples hétérosexuels ou homosexuels. Trois décrets du 21 décembre 1999 ont organisé l'enregistrement des informations relatives à la déclaration, à la modification et à la dissolution des Pacs. Une statistique des déclarations couvrant les 45 premiers jours d'application de la loi a été diffusée par le Ministère de la Justice, le 20 janvier 2000. Les 6 211 Pacs enregistrés du 15 novembre au 31 décembre 1999 par les greffes des tribunaux d'instance sont qualifiés de « chiffres substantiels ».

Les statistiques publiées ne présentent aucune caractéristique des personnes ayant conclu un Pacs. En particulier, elles ne précisent pas s'il s'agit de personnes de même sexe ou de sexes différents. Ceci semble obéir à une lecture très restrictive du décret organisant le traitement automatisé des registres tenus par les greffes. Il faut s'en inquiéter car, en s'adressant à la fois aux couples hétérosexuels et homosexuels, le Pacs regroupe deux populations de taille très inégale et dont les comportements d'adoption ou de rejet du Pacs peuvent avoir des significations très différentes. Il y a 2,4 millions de couples hétérosexuels non mariés (dont 1,1 million ont des enfants); on estime à 30 000 le nombre de couples homosexuels masculins (on n'a pas d'évaluation pour les couples homosexuels féminins). Immanquablement, chercheurs et commentateurs vont supputer la part des deux types de couples parmi les Pacs, sur la foi de méthodes disparates et au nom d'intérêts très divers.

◆ Paris et province

Les 6 211 Pacs correspondent en moyenne à 10 Pacs pour 100 000 habitants. Ne dépassent sensiblement cette moyenne que quelques villes de l'ouest, comme Nantes, Rennes ou Angers, et de l'est, comme Dijon, Mulhouse ou Besançon. Mais la concentration la plus forte est à Paris, dans les arrondissements du centre et

Nombre de Pacs en France et à Paris et rapport au nombre d'habitants

	Nombre de Pacs (nov-déc 1999)	Population (recensement 1999)	Pacs pour 100 000 hab.
Paris	898	2 125 246	42
Centre (1er à 4e, 9e à 11e arrondts)	301	395 948	76
Nord (18e et 19e arrondts)	183	357 316	51
Est (12e et 20e arrondts)	148	319 543	46
Sud (5e et 6e, 13e à 15e arrondts)	190	633 507	30
Ouest (7e et 8e, 16e et 17e arrondts)	76	418 932	18
Reste de la France	5 313	58 060 938	9
France entière (y compris DOM)	6 211	60 186 184	10

du nord, où les taux sont cinq à dix fois supérieurs à la moyenne nationale. Les fréquences reculent progressivement quand on passe de l'est au sud et à l'ouest parisiens. Ces derniers quartiers, comme d'ailleurs la plupart des communes de banlieue, ne s'écartent que modérément de la moyenne nationale. Les nombres les plus faibles sont en Corse et dans les départements d'outre-mer.

◆ France et Pays-Bas

Aux Pays-Bas, où a été mise en place début 1998 une législation proche de celle qui vient d'être instaurée en France, on a enregistré, dans les mois qui ont immédiatement suivi, un nombre mensuel de partenariats vite plafonné à 500, puis une décline progressive vers des effectifs stabilisés à un niveau moitié moindre. C'est l'effet facilement prévisible des attentes longtemps contenues de couples prêts à légaliser leur situation, avant que s'installe un « régime de croisière ». Le recul a été sensiblement plus marqué pour les couples homosexuels que pour les hétérosexuels : les premiers représentaient au début deux tiers des partenariats, contre la moitié aujourd'hui. Parmi les couples homosexuels, il n'y a guère de différence numérique entre les hommes et les femmes.

La population française, quatre fois plus nombreuse que la population néerlandaise, a enregistré environ huit fois plus de Pacs en un mois et demi qu'on n'en avait compté aux

Pays-Bas début 1998. Des différences entre les deux législations pourraient expliquer cette plus grande popularité du Pacs français. En général, le partenariat néerlandais est encore plus proche du mariage que le Pacs : les biens des partenaires sont soumis au même régime de communauté que ceux des époux (au lieu de l'indivision en France) et le recours à un homme de loi est systématiquement requis lors de la dissolution (seulement en cas de conflit en France). Cette dernière disposition pourrait être particulièrement dissuasive pour ceux qui reprochent déjà au mariage la difficulté d'y mettre fin par divorce.

Le nombre de partenariats hétérosexuels s'est stabilisé depuis quelques mois à un niveau remarquablement faible, autour d'un partenariat pour 70 mariages, aux Pays-Bas. S'il se confirmait que les Pacs français sont deux fois plus nombreux (à taille de population comparable), le rapport serait un peu moins déséquilibré, mais il n'y aurait pas de quoi mettre en péril l'institution matrimoniale.

Une telle conclusion complèterait celle du Conseil constitutionnel, pour qui « les dispositions relatives au pacte civil de solidarité ne mettent en cause aucune des règles relatives au mariage ». Mais les scientifiques ne pourront confirmer ou démentir leurs premières analyses que s'ils disposent d'une information statistique (donc anonyme) suffisamment fiable et détaillée.

Patrick FESTY